



**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE ORDINAIRE DU 23 SEPTEMBRE 2016**

**DATE DE  
CONVOCAATION**

**19 Septembre 2016**

**NOMBRE DE  
CONSEILLERS**

EN EXERCICE : 19  
PRESENTS : 10  
ABSENTS : 09  
QUORUM : 10  
PROCURATION : 03

**DELIBERATION N°48/2016/MT**

**Dénomination de l'Ecomusée de Montsinéry-Tonnégrande**

L'AN DEUX MILLE SEIZE LE VINGT-TROIS SEPTEMBRE A SEIZE HEURES, LE CONSEIL MUNICIPAL dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est réuni en séance ordinaire en Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire.

**ETAIENT PRESENTS :** M. Patrick LECANTE, Maire  
M. Patrick LABEAU, 1<sup>er</sup> Adjoint  
Mme Marcelline POPO, 2<sup>ème</sup> Adjointe  
M. Brice SEPHO, 3<sup>ème</sup> Adjoint  
Mme Liliane DAUPHIN, 4<sup>ème</sup> Adjointe  
M. Jean-Yves TARCY, 5<sup>ème</sup> Adjoint  
Mme Eldha SAMEDI, Conseillère  
M. Joseph Michel FEVRY, Conseiller  
M. Donel DUCCE, Conseiller  
M. Thierry MARIE-CLAIRE, Conseiller

**ABSENTS EXCUSES :** Mme Valérie BATAILLIE, Conseillère  
M. Vincent MAYEN, Conseiller  
Mme Rosaline CAMILLE SIDIBÉ, Conseillère  
Mme Marie-Claude LACROIX PINSON, Conseillère  
Mme Isabelle AUBIN, Conseillère  
Mme Eléonore JOHANNES, Conseillère

**ABSENTS :** Mme Marlène MONTET, Conseillère  
M. Christian PORTHOS, Conseiller  
M. Jocelyn PRALIER, Conseiller



Les Conseillers Municipaux présents formant la majorité des membres en exercice, conformément à l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire au vu de l'application des articles L.2121-14 et L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur **Jean-Yves TARCY** a été nommé à ces fonctions qu'il a acceptées.

Madame **Valérie BATAILLIE** a donné procuration à Monsieur **Patrick LECANTE**.  
Monsieur **Vincent MAYEN** a donné procuration à Madame **Liliane DAUPHIN**.  
Madame **Isabelle AUBIN** a donné procuration à Monsieur **Jean-Yves TARCY**.

**Délibération n°48/2016/MT**  
**Dénomination de l'Ecomusée de Montsinéry-Tonnégrande**

La dénomination des voies et édifices publics communaux relève de la compétence du Conseil Municipal en vertu de l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La dénomination d'un édifice public doit malgré tout respecter certains critères. Elle doit être conforme à l'intérêt public local. Elle ne doit être ni de nature à provoquer des troubles à l'ordre public, ni à heurter la sensibilité des personnes, ni à porter atteinte à l'image de la commune. Le principe de neutralité doit également être respecté.

La commission communale mixte « Jeunesse, Sports et Loisirs » / « Affaires scolaires et Culture », réunie le mardi 20 septembre 2016 à 16h00, propose de dénommer l'écomusée de Montsinéry-Tonnégrande « Alidor MAYEN ».

En effet, Monsieur Alidor Edgar MAYEN, ancien 1<sup>er</sup> Adjoint de la Municipalité puis délégué à l'administration au sein de la commission communale de révision de la liste électorale, est resté un fervent artisan de la culture créole : maître charpentier de marine pour les canots créoles, ainsi qu'une bibliothèque vivante du patrimoine culturel et historique de la Guyane.

Les décisions à prendre sont les suivantes :

- Dénommer l'écomusée de Montsinéry-Tonnégrande « Alidor MAYEN ».
- Autoriser le Maire à entreprendre toutes les démarches afférentes à cette opération, notamment à signer toutes pièces administratives, comptables et juridiques s'y rapportant.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Vu la loi du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le rapport complémentaire n°07/MT/2016 de Monsieur le Maire portant sur la dénomination de l'Ecomusée  
Délibération n°48/2016/MT Dénomination de l'Ecomusée de Montsinéry-Tonnégrande



de Montsinéry-Tonnégrande ;

Après avoir entendu les explications du Maire et délibéré ;

**DECIDE :**

**Article 1:** DENOMME l'écomusée de Montsinéry-Tonnégrande, « Alidor MAYEN ».

**Article 2:** AUTORISE le Maire à entreprendre toutes les démarches afférentes à cette opération, notamment à signer toutes pièces administratives, comptables et juridiques s'y rapportant.

**ADOPTÉE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRÉSENTS**

POUR	13	dont procuration(s)	03
------	----	------------------------	----

CONTRE	00	dont procuration(s)	00
--------	----	------------------------	----

ABSTENTION	00	dont procuration(s)	00
------------	----	------------------------	----

Le Maire,



Patrick LECANTE

Publication le : 19 OCT. 2016

